

Dossier



# VISITE EXPLOITATION EARL CHAMPAC



Mardi 11 août 2017

*Le Département aux côtés des Réunionnais*



# ÉDITORIAL



Autorité de gestion des fonds FEADER depuis 2014, le Conseil Départemental a renforcé son positionnement de chef de file de la politique agricole à La Réunion.

Pour ce faire, un cap stratégique a été fixé, matérialisé par l'adoption du Programme de Développement Rural de La Réunion (PDRR), structuré autour de 66 dispositifs d'aides et qui ont pour objectifs :

- de préserver l'agriculture rurale réunionnaise, riche, authentique et diversifiée
- de développer le territoire agricole en soutenant la reconquête des terres en friche, l'installation des jeunes agriculteurs ou encore à moderniser les équipements existants.
- d'accompagner la transformation du modèle agricole, à l'aube de la fin des quotas sucriers et aussi des grands défis à venir, le réchauffement climatique ou encore le cap du million d'habitant qui pourrait être atteint d'ici une dizaine d'années.

Aujourd'hui, ce ne sont pas moins de 58 dispositifs qui ont été validés et qui sont désormais actifs. En parallèle une cellule d'accompagnement a été mise en place afin d'accompagner au mieux les porteurs de projets. Le numéro de téléphone pour la contacter est le suivant : 0 800 000 490.

Le Conseil Départemental de La Réunion est désormais pleinement entré dans la mise en œuvre opérationnelle du PDRR avec plus de 1000 aides conventionnées (53 M€), dont 49 concernent les investissements dans les exploitations agricoles.

*Nassimah Dindas*

# PRÉAMBULE

Jusqu'en 2020, la Collectivité assurera la gestion de 385,5 millions d'euros de dotations européennes en faveur du secteur agricole et du développement rural, soit un montant en hausse de 56 millions d'euros (+ 17 %) par rapport au programme précédent.

La Collectivité Départementale est ainsi garante de la bonne et optimale utilisation de cette dotation.

Vis-à-vis de l'Union Européenne, le Conseil Départemental a pour rôle de mettre en œuvre de manière efficace et efficiente les mesures du Programme de Développement Rural de La Réunion (PDRR) notamment en ce qui concerne :

- Le suivi de chaque mesure au moyen d'indicateurs financiers, de réalisation et cible ;
- Le contrôle de la qualité de la mise en œuvre du programme ;
- La mise en place d'un système d'enregistrement électronique sécurisé permettant de conserver, de gérer et de fournir les informations statistiques sur le programme et sa mise en œuvre ;
- La mise en œuvre d'une communication et d'une publicité appropriées.



**4**

**Visite exploitation  
EARL Champac**

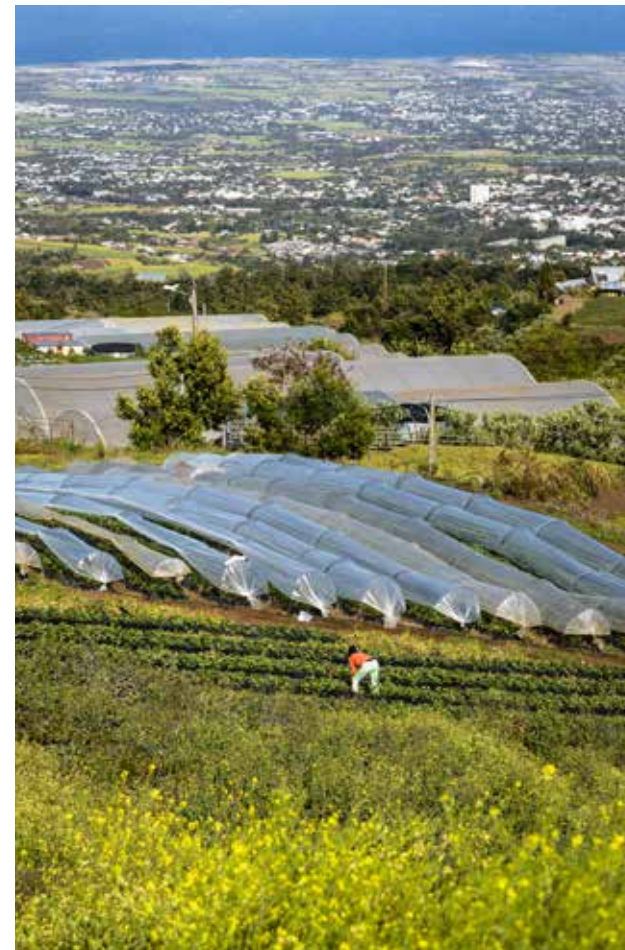




Le PDRR FEADER 2014-2020, structuré autour de 66 dispositifs d'aide et doté de 385,5 millions d'euros, a été élaboré selon quatre orientations :

- Levier de performance et de compétitivité pour l'agriculture réunionnaise (restructuration et modernisation des filières, industries agro-alimentaires, infrastructures agricoles, qualité et promotion des produits) ;
- Structuration du territoire et notamment les hauts de l'île en maintenant et développant les activités économiques et l'emploi, en améliorant l'attractivité résidentielle et en valorisant le patrimoine rural ;
- Préservation de l'état des ressources naturelles sur des zones ciblées et autour d'enjeux prioritaires (mesures agroenvironnementales territorialisées, soutien à l'agriculture biologique, prévention des incendies en forêts) ;
- Favoriser le développement économique via les mesures de formation ou de soutien au transfert de connaissances et à l'innovation.

Issu d'une collaboration étroite avec les services de l'État, de la Région Réunion et du Secrétariat Général des Hauts mais aussi fruit d'une concertation avec l'ensemble des partenaires sur la base d'un diagnostic partagé, le PDRR a été validé le 25 août 2015 soit le 8<sup>e</sup> de l'hexagone et DOM compris.



**5**

**Visite exploitation  
EARL Champac**

# UNE ANTICIPATION VOLONTARISTE DU DÉPARTEMENT

Depuis la validation du PDRR, **1013 projets du monde agricole ont été conventionnés. 53 M€ de dépenses publiques ont été attribués** et ont fait l'objet d'une notification par la collectivité.

**Les bénéficiaires : les agriculteurs, groupements d'agriculteurs, organismes agricoles, jeunes agriculteurs, entreprises installées dans les hauts, etc.**



**6**

Visite exploitation  
EARL Champac





# AVANCEMENT ACTUEL

Plus de 1 000 dossiers validés, 49 dossiers conventionnés pour 1,7 M€ de Feader soit 2,3 millions de subvention.



- 7 dossiers bâtiments d'élevage
- 21 dossiers en irrigation
- 12 dossiers de mécanisation
- 10 dossiers relatifs aux prairies
- 10 dossiers relatifs à la culture sous serres
- 21 dossiers d'irrigation
- 3 dossiers de travaux d'amélioration foncière
- 1 dossier en diversification végétale

**7**

Visite exploitation  
EARL Champac

# LES OUTILS DE COMMUNICATION

Afin de permettre aux porteurs de projets de mobiliser au mieux les aides des divers dispositifs, le Département vient de mettre en œuvre deux outils de communication :

- le Guide des aides agricoles,
- le portail FEADER.



## LE GUIDE DES AIDES AGRICOLES

Regroupés en 6 thématiques (depuis l'aménagement et l'irrigation des terres agricoles jusqu'au soutien des AMAPéi, en passant par le démarrage des activités

agricoles ou les investissements productifs des exploitations agricoles), ce guide a pour objectif de présenter les dispositifs d'aide en ne retenant que l'essentiel nécessaire.

Les agriculteurs peuvent ainsi rapidement prendre connaissance des objectifs de chaque dispositif, du public ciblé, des dépenses éligibles et du taux de financement, ainsi que des coordonnées des services instructeurs en charge de leur fournir des informations complémentaires et de les aider à constituer leur dossier.

Le Guide des aides agricoles, téléchargeable sur le site [www.cg974.fr](http://www.cg974.fr), s'accompagne de la création d'une cellule au sein des services de la collectivité pour accompagner les agriculteurs dans la concrétisation de leur projet. Le numéro de téléphone pour la contacter est le :

**N° Vert 0 800 000 490**

## LE PORTAIL FEADER

Un portail FEADER a été créé sur le site du Département. Sur cet espace, tout porteur de projet pourra télécharger les formulaires de demande d'aide de subvention mais également consulter les cadres d'intervention des différents dispositifs actifs :

[www.cg974.fr/feader](http://www.cg974.fr/feader).

**8**

**Visite exploitation  
EARL Champac**



**GUIDE  
des aides agricoles**

Edition 2016





# PROJET DE MESSIEURS HOAREAU

**Projet de construction d'une étable de 201 m<sup>2</sup> pour 28 vaches allaitantes**

## LE PORTEUR DE PROJET

EARL CHAMPAC, représentée par MM. HOAREAU Jean Pierre - 56 ans et son fils Jean Lionel - 25 ans, gérants

## LOCALISATION

L'exploitation est située sur la commune du Tampon (469 Chemin du Petit Tampon)

## TYPE D'ÉLEVAGE

Éleveurs de bovins viandes sur 51,41 hectares

La production est de 60 vaches allaitantes et 48 bovins à l'engraissement

## HISTORIQUE DE L'EXPLOITATION

- En 1981 : installation en bovin laitier
- En 1999 : arrêt de la production laitière (30 VL)
- En 2000 : mise en place d'un cheptel de génisses et création de 2 ha de maraîchage
- En 2007 : construction d'une 1<sup>re</sup> étable de 360m<sup>2</sup> pour 24 places bovins engraisseurs

- En 2009 : son fils obtient son diplôme BEPA
- En 2010 : création de l'EARL
- En 2011 : s'associe avec son fils
- En 2013 : construction d'une 2<sup>e</sup> étable de 24 places pour engraissement de taurillon

## HISTORIQUE DES SUBVENTIONS REÇUES

- En 2011 : création de 3,21ha prairie fauche + 10 portails
- En 2014 : création de 4 ha prairie fauche + 2 citernes d'eau
- En 2017 : aide fourrage (suite sécheresse fin 2016) : 1 053 €

### PROJET SUBVENTIONNÉ : CONSTRUCTION D'UNE ÉTABLE DE 201 M<sup>2</sup> POUR 28 VACHES ALLAITANTES

- Coût total du projet (HT) : 124 482 €
- Dépense éligible : 92 030 €
- Subventions : 46 622 €
  - dont subvention UE - FEADER : 34 966 €
  - dont subvention du DÉPARTEMENT : 11 655 €
- Maître d'ouvrage (62,55 %) : 77 859 €

9

Visite exploitation  
EARL Champac



DÉPARTEMENT  
DE LA  
**Réunion**

*Le Département aux côtés des Réunionnais*

## **INFORMATIONS**

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION  
Hôtel du Département  
2, rue de la Source  
97488 Saint-Denis Cedex  
Tél. : 02 62 90 30 30 • Fax : 02 62 90 39 99  
[www.cg974.fr](http://www.cg974.fr)